



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal n° II

Séance du 03 octobre 2011

Composition du bureau

M. Daniel Traini, Président,
M. Piéric Freiburghaus et M. Gérald Santschy, scrutateurs
Mme Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

* * *

M. Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

En préambule à cette séance, le Président donne tout d'abord la parole à M. David Equey, juriste à l'Etat de Vaud. M. David Equey informe l'assemblée sur le rôle et différents aspects juridiques des Commissions, en particulier de la Commission des Finances et de la Commission de gestion.

Suite à cette information très intéressante, les Conseillères et Conseillers profitent d'un moment afin de poser de pertinentes questions auxquelles M. David Equey répond volontiers et de manière très enrichissante.

M. Daniel Traini conclut cette discussion par ces quelques mots. Je cite : « Le droit a pour limites que le bon sens, le dialogue et les relations de confiance, qui doivent prévaloir entre les autorités. Les membres de ces autorités doivent toujours garder à l'esprit qu'ils ont été mandaté par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public. »

Le Président donne ensuite la parole au 2^{ème} orateur de la soirée. Il s'agit de M. Jérôme Ostorero, qui travaille en tant que spécialiste en efficacité énergétique auprès de la « Société Electricque Intercommunale de la Côte SA ». M. Jérôme Ostorero fait une présentation très complète du concept énergétique tel qu'il pourrait être envisagé au sein de notre Commune.

Comme précédemment, les Conseillères et Conseillers sont invités à partager avec M. Ostorero leurs impressions sur ce sujet d'actualité.

Ces deux personnes sont chaleureusement remerciées.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souhaite présenter à l'assemblée M. Rohan Vallat, géomathicien. M. Vallat travaille au bureau technique de la Commune depuis le 1^{er} juin 2011.

Pause de 10 minutes. La séance reprend à 21h30.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 42

Membres excusés : Mme Charrotton Sophie, MM.Barbosa Sergio, Borgeaud Nicolas, Burnat Thierry, Charrotton Bernard, Dénéreaz Pierre-Yves, Rochat Daniel.

Absente : Mme Guex Céline

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption des procès-verbaux :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Epars précise qu'il s'agissait non seulement de la fanfare « La Lyre » de Dailens comme indiqué dans le procès-verbal mais également de la fanfare « La Villageoise ».

La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté à l'unanimité avec la modification mentionnée ci-dessus.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2011 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le PV est accepté par 41 voix et 1 abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, communique les informations suivantes :

Pour les personnes intéressées, la totalité de la présentation informatique de M. David Equey est disponible auprès du bureau communal.

C'est M. Yves Jauner qui a été nommé vice-syndic pour la durée de la législature 2011-2016.

Le SDIS région Venoge est né le 21.09.2011. Mme la Syndique a été nommée membre du Comité directeur.

M. Yvan Rochat, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

PPA La Vuy :

Une convention de promesse d'échange a été signée par toutes les parties concernées, à savoir par M. Markus Lüdi, propriétaire du terrain de Praz-Gérémotz, par l'EMS de la Venoge, par la Paroisse protestante et par la Municipalité de Penthalaz.

Le concours d'architecture a été publié le 29.09.2011 dans la FAO. Le dossier suit son cours.

PPA Les Câbleries - Secteur Nord :

Les conventions concernant toutes les parties sont en cours de signatures. Le dossier complet pourra être transmis durant le mois d'octobre au Service du Développement Territorial pour approbation définitive. Dès sa publication dans la FAO, les voies de recours seront ouvertes.

M. Yves Jauner, Municipal, présente les sujets suivants :

- Jubilaires :

A fêté ses 90 ans le

- 09.08.11 Monsieur GUYAT Raymond

Ont fêté leurs 60 ans de mariage le

- 14.07.11 Mme et M. REYMOND Marie Louise et René

- 03.08.11 Mme et M. SCHUMACHER Germaine et Walter

ASICoPe :

L'assermentation des délégués a eu lieu le 24 août 2011.

M. Yves Jauner, Municipal, a été nommé au comité directeur. Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, et M. Yvan Rochat, Municipal, ont été nommés délégués au conseil intercommunal de l'ASICoPe. M. Pierre-André Ischi, Municipal, a pour sa part été nommé suppléant.

Régionalisation de l'action sociale :

L'assermentation des délégués municipaux et du comité directeur a eu lieu le 30 juin 2011.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, a été nommée déléguée à l'ARASPE.

M. Yves Jauner, Municipal, a été nommé au comité directeur.

Protection Civile :

L'assermentation des délégués municipaux et du comité directeur a eu lieu le 24 août 2011.

M. Yves Jauner, Municipal, a été nommé au comité directeur.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, a été nommé délégué à l'ORPC.

Informatique - site de la commune :

La commune a opté pour la mise en place d'un véhicule "Mobility", stationné à la gare CFF.

Toutes les informations se trouvent sur le site web de la commune sous la rubrique « Mobility car sharing ».

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour informer l'assemblée des sujets en cours suivants :

Personnel communal :

Le 1er juillet 2011, M. Michel Bezençon a fêté ses 25 ans de service au sein de la Commune de Penthelaz.

Concernant les apprentis, M. Mathieu Pesenti était le premier apprenti que notre Commune formait en tant qu'agent d'exploitation au service extérieur. Il a réussi son CFC et a été engagé dans une commune en Valais.

Mlle Julie Dupuis a réussi sa deuxième année d'employée de commerce.

Deux nouvelles personnes ont été engagées en tant qu'apprenties. Il s'agit de Mlle Nadège Glayre comme employée de commerce et de M. Jean-Bertin Oyono comme agent d'exploitation au service extérieur.

Sécurité :

Il y a plus d'un an, Penthelaz avait adhéré à l'ACCP, Association des Communes avec Contrat de Prestation ; cette association était née pour défendre les communes qui avaient signé un contrat de prestation avec la Gendarmerie Vaudoise, dans le cadre de la réforme policière vaudoise.

Cette Association s'est dissoute le 21 septembre 2011, ainsi que l'ASMP ou Association des Syndics et Municipaux de Police.

Les fors de ces deux Associations se sont réunis dans une nouvelle entité, l'AVCD ou Association Vaudoise des Communes Déléгатrices, destinée à terme à défendre les intérêts de toutes les communes qui ne disposent pas de police municipale ou intercommunale et qui vont déléguer leur sécurité à la Police Vaudoise.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, a été nommée au comité directeur de l'EHNV (Etablissement Hospitalier du Nord Vaudois).

M. Pierre-André Ischi, Municipal, apporte les précisions suivantes :

Il faut continuer à économiser l'eau. Pour information, le débit au réservoir de Montjoux en septembre 2010 était de 511 l/mn contre 350 l/mn pour le mois de septembre 2011.

Carrefour Dessous la Ville

Suite à la demande de nombreux citoyens, la Municipalité a décidé de faire enlever le revêtement blanc à cet endroit, celui-ci étant jugé beaucoup trop glissant donc dangereux.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ces informations.

Carnet rose du Conseil communal :

Le Président félicite Mme Sophie Charrotton pour la naissance de sa fille ainsi que M. Emilien Kovaliv pour celle de son garçon.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

A noter qu'au point 8. de l'ordre du jour, trois nouvelles Commissions sont venues se rajouter. Il s'agit de la Commission « Mise en séparatif du chemin de Plan-Bois », de la Commission « Réhabilitation de la décharge du Bas des Monts » et de la Commission « Equipement du local pompier ».

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi comme indiqué.

1. Rapport de la Commission relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (Préavis municipal n° 01-2011)

M. Affolter Pascal, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 01-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité, **dans le cadre du budget** de fonctionnement, à engager des dépenses supplémentaires **imprévisibles et exceptionnelles** jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-- par cas au maximum. Cette somme est majorée de CHF 50'000.-- par les compétences de la commission des finances.
2. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions immobilières n'excédant pas CHF 500'000.-- par cas, charges comprises, et une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières, pour un montant maximum de CHF 100'000.-- par cas, charges comprises.
3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que pour acquérir des participations dans celles-ci jusqu'à concurrence de CHF 20'000.-- par cas, ainsi que l'aliénation de ces dernières pour le même montant.
4. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse.
5. D'accorder à la Municipalité l'ensemble de ces délégations de compétences et pouvoirs spéciaux pour la durée de la législature 2011 – 2016 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2016.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission relatif à la rémunération des membres de la Municipalité et de l'huissier pour la législature 2011-2016 (Préavis municipal n° 02-2011)

M. Jean-Pierre Monachon, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 02-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à percevoir les rémunérations suivantes :
 - Traitement annuel fixe pour mandat politique :

Syndic	CHF 15.000.00 + vacances 8.33%
Vice syndic	CHF 12.000.00 + vacances 8.33%
Municipaux	CHF 10'000.00 + vacances 8.33%
 - Vacations pour mandat de gestion :
CHF 40.00 / heure + vacances 8.33%
CHF 320.00 / journée + vacances 8.33%
 - Indemnité forfaitaire :
CHF 700.00 par année
 - Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km (en dehors du territoire communal) :

CHF 0.70 par km.

2. d'autoriser la Municipalité à rémunérer l'huissier selon les indemnités suivantes :

- Forfait annuel CHF 400.00
- Jetons de présence CHF 25.00
- Votations/élections :
 - ½ journée CHF 100.00
 - 1 journée CHF 200.00

3. d'accepter les décisions des points 1 et 2 du présent préavis pour toute la législature 2011-2016.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal (Préavis du bureau du Conseil communal n° 01-2011)

M. Jean-François Perusset, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis du bureau du Conseil communal n° 01-2011, entendu le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- de porter l'indemnité du Président du conseil à CHF 1'500.00 par année
- de fixer les vacations/représentations du bureau à un forfait de CHF 25.00
- de porter l'indemnité de la Secrétaire du conseil à CHF 2'700.00 par année
- de fixer l'indemnité du Secrétaire-suppléant à CHF 1'000.00 par année
- de porter le jeton de présence des Conseillers à CHF 25.00 par séance
- de porter le jeton de présence des membres de Commissions à CHF 25.00 par séance
- de porter l'indemnité de la rédaction du rapport à CHF 25.00 par rapport
- de porter l'indemnité de la rédaction du rapport annuel Budget et Comptes (Gestion + Finances) à CHF 200.00 par rapport
- de porter le jeton de présence du bureau électoral à CHF 100.00 par 1/2 jour
- et à CHF 200.00 par jour
- que ces indemnités entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011 et ceci pour la durée de la législature 2011-2016.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012

(Préavis municipal n° 03-2011)

M. Antonio Gatto, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Epars prend la parole pour informer l'assemblée qu'il s'oppose à cette hausse d'impôts. Il ne désire pas anticiper une éventuelle augmentation des charges alors que les finances sont saines.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 03-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

d'autoriser la Municipalité, conformément aux directives cantonales et compte-tenu de la réforme policière, à percevoir les impôts suivants pour l'année 2012 et d'adapter le taux d'imposition de deux points, soit de 69 % à 71 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;

et de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 2 abstentions

5. Rapport de la Commission concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (Préavis municipal n° 04-2011)

M. Alain Pellet, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 04-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 30 oui, 6 non et 5 abstentions

6. Rapport de la Commission relatif à l'achat d'une patinoire. (Préavis municipal 05-2011)

M. Eric Joseph, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Andrey s'étonne du coût très élevé en consommation d'électricité pour le maintien de la patinoire d'autant plus que sa surface est très réduite et qu'elle n'est utilisée que pour patiner et non pour faire du sport (hockey).

M. Eric Joseph précise que par souci d'économie la patinoire a été revue en dimensions, c'est-à-dire que sa surface est passée de 400 m² l'an dernier à 360 m² cette année !

M. Didier Chappuis, bien que trouvant ce projet populaire, apporte son soutien à l'intervention de M. Andrey. Il se demande pour quelle raison les coûts de la patinoire seront amortis sur 10 ans. Cela lui paraît beaucoup trop long.

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, souligne que si cet investissement peut-être remboursé plus rapidement, il en sera fait ainsi.

M. Fritz Waelti propose à la Municipalité de couvrir la patinoire par une structure afin d'éviter les intempéries et ainsi faire des économies d'entretien et de nettoyage.

La Municipalité n'a pas imaginé cette solution. Le but, à plus ou moins court terme, étant de la mettre près de la piscine et de pouvoir ainsi profiter des vestiaires et de la buvette de celle-ci. Pour cette année, la demande faite au Canton pour implanter la patinoire aux abords de la piscine a été refusée.

Mme Isabelle Gay-Crosier aimerait préciser qu'effectivement la consommation d'électricité est importante mais qu'actuellement sa production est un peu plus « propre » qu'avec le mazout et que si l'intérêt pour cette patinoire évite aux élèves de prendre le bus ainsi qu'aux habitants de la Commune de prendre leur véhicule pour se rendre à Morges ou à Malley, c'est déjà un petit pas vers des économies d'énergie. Sans oublier le côté social qu'elle apporte à la vie du village.

M. Pierre-Alain Epars n'est pas convaincu par les arguments de la Municipalité. Il trouve les coûts vraiment trop élevés.

M. Bernard Morel, en tant que membre de la Commission chargée de l'étude de cet objet souligne que c'est le côté social du projet qui l'a emporté sur le côté énergétique.

M. Yvan RoCHAT, Municipal, tient à préciser que les écoles de Penthaz-Penthaz-Daillens occuperont certainement plus de périodes cet hiver que l'hiver précédent, étant donné qu'elles n'auront plus forcément besoin de se rendre à la patinoire de Morges. M. Pierre Déjardin, directeur des écoles, attend avec impatience le résultat du vote de cette séance.

M. Pierre-Alain Epars trouve très bien que les écoles profitent de la patinoire, mais cela signifie également plus d'heures d'ouverture donc plus d'entretien. Le coût d'achat de la patinoire n'est pas trop élevé par contre le coût de fonctionnement paraît élevé.

Il revient ensuite sur le PEC 112 (canal du Rhône au Rhin) dont a parlé brièvement Mme la Syndique précédemment (projet de la patinoire près de la piscine) M. Pierre-Alain Epars croyait ce projet abandonné depuis un certain temps. Qu'en est-il vraiment ?

Concernant le PEC 112, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond qu'effectivement le projet a été abrogé depuis quelques années déjà mais que toutes les zones qui avaient été prévues pour ce canal doivent être maintenant dézonées pour autant que la Commune présente un autre projet.

M. Jérôme Ischi remarque qu'il serait peut-être judicieux de faire appel à des sponsors afin d'abaisser le coût d'exploitation de la patinoire.

M. Christoph Loetscher s'interroge sur le fait que la Municipalité pourrait éventuellement envisager de demander une participation financière aux communes avoisinantes qui profitent également de cette infrastructure !

Mme Sylvette Grandchamp aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur la surface de la patinoire. Il ne sera pas possible d'y aller avec 2 classes en même temps. Mme Grandchamp s'inquiète également du taux de fréquentation qui ne sera peut-être pas aussi bon que celui de l'année dernière.

En effet, n'aurait-il pas été possible de louer encore cette année pour voir l'intérêt réel de la population et la durabilité du projet avant d'acheter cette patinoire ?

Comme le précise Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, l'année dernière la Commune a bénéficié d'un prix de location imbattable suite au désistement d'une autre commune, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le prix de la location est beaucoup trop élevé.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 05-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006**

Décide

1. D'accorder à la Municipalité pour l'achat d'une patinoire de 360 m2 ainsi que les accessoires nécessaires à son exploitation, un crédit total brut de CHF 250'000.-- TTC.
2. De financer cette dépense par recours à l'emprunt.
3. D'amortir le total du crédit en 10 ans.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 28 oui, 8 non et 5 abstentions

7. Rapport de la Commission concernant la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C » ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A » (Préavis municipal n° 06-2011)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. A noter qu'au point 4. des conclusions, il faut bien lire : « Une fois déduite la subvention cantonale de CHF 14'000.-. » et non pas : « ... CHF 14'0000.-. » (faute de frappe).

La discussion est ouverte.

M. Eric Joseph fait part de son étonnement envers les personnes qui défendent les économies d'énergie lorsqu'il s'agit de la patinoire mais qui ne trouvent rien à redire lorsqu'il s'agit de l'éclairage des terrains de foot !

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 06-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (selon N° 407 du catalogue pour CHF 80'000.-).**

D é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer la pose des mâts pour l'éclairage des terrains « B » et « C ».
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer le changement des luminaires du terrain « A ».
3. d'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 94'000.- TTC** pour ces travaux.

4. **de prélever pour amortissement**, le montant total net (une fois déduite la subvention cantonale de CHF 14'000.-), sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03).
5. **de financer cet investissement** par la trésorerie courante

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Nomination/dissolution de Commission

- Commission permanente « Energie renouvelable »

Pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants (PSVS) :
MM. Freiburghaus Piéric, Perroulaz Marc, Zurbrügg Pierre

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz (GIP) :
Mme Villard Caroline, M. Brocard Claude

Pour le groupe Radical-Libéral (Rad-Lib) :
MM.Santschy Gérald, Waelti Fritz

- Commission « Urbanisme »

Pour le PSVS :
Mme Von der Mühl Dominique, MM. Freiburghaus Piéric, Zurbrügg Pierre

Pour le GIP :
MM. Joseph Eric, RoCHAT Daniel

Pour le Rad-Lib :
MM. Dénéreaz Pierre-Yves, Lopes Miguel

- Commission « Modération de trafic »

Pour le PSVS :
Mme Berthoud Sandrine, MM. Freiburghaus Piéric, Morel Bernard

Pour le GIP :
Mme Borgeaud Corinne, M. Joseph Eric

Pour le Rad-Lib :
MM. Dénéreaz Pierre-Yves, Zbinden Claude-Alain

- Commission « Aménagement du giratoire »

Pour le PSVS :
MM. Ischi Jérôme, Viret Marc-Eugène, Zürcher Stéphane

Pour le GIP :
Mme Sylvette Grandchamp, M. Pierre-Alain Epars

Pour le Rad-Lib :
MM. Loetscher Christoph, Zbinden Claude-Alain

- Commission « Réservoir des Charrières »

Pour le PSVS :
MM. Affolter Pascal, Pellet Alain, Perussset Jean-François

Pour le GIP :
MM. Andrey Jean-Claude, Epars Pierre-Alain

Pour le Rad-Lib :
MM. RoCHAT Gilles, Santschy Gérald

- **Commission « Clé du centre communal du Verger »**

Pour le PSVS :

Mme Berthoud Sandrine, MM. Ischi Jérôme, Zürcher Stéphane

Pour le GIP :

Mme Chevalier Christiane, M. Brocard Claude

Pour le Rad-Lib :

Mlle Demierre Magali, Zbinden Claude-Alain

- **Commission « Transformation du bâtiment Place Centrale 5 »**

Pour le PSVS :

MM. Charroton Bernard, Freiburghaus Piéric, Zurbrügg Pierre

Pour le GIP :

Mme Meylan Claude, M. Brocard Claude

Pour le Rad-Lib :

MM. Dénéreaz Pierre-Yves, Waelti Fritz

- **Commission « Entretien du collège du Cheminet »**

Pour le PSVS :

MM. Affolter Pascal, Zurbrügg Pierre, Zürcher Stéphane

Pour le GIP :

Mlle Meylan Claude, M. Borgeaud Nicolas

Pour le Rad-Lib :

MM. Monachon Jean-Pierre, Santschy Gérald

- **Commission « Déchets »**

Pour le PSVS :

Mme Berthoud Sandrine, Kovaliv Emilien, Perusset Jean-François

Pour le GIP :

Mmes Aubert Sylvie, Borgeaud Corinne

Pour le Rad-Lib :

Mmes Guex Céline, Zbinden Pascale

- **Commission « Mise en séparatif du chemin de Plan-Bois »**

Pour le PSVS :

Mmes Berthoud Sandrine, Probst Delphine, M. Barbosa Sergio

Pour le GIP :

MM. Andrey Jean-Claude, Hubschmid Jean-Rudolph

Pour le Rad-Lib :

MM. Murisier Bernard, Waelti Fritz

- **Commission « Réhabilitation de la décharge du Bas des Monts »**

Pour le PSVS :

Mme Von der Mühl Dominique, MM. Morel Bernard, Perusset Jean-François

Pour le GIP :

Mmes Chevalier Christiane, Grandchamp Sylvette

Pour le Rad-Lib :
Mlle Demierre Magali, M. Loetscher Christoph

- **Commission « Equipement local pompier »**

Pour le PSVS :
MM. Ischi Jérôme, Viret Marc-Eugène, Zürcher Stéphane

Pour le GIP :
MM. Brocard Claude, Epars Pierre-Alain

Pour le Rad-Lib :
MM. Burnat Thierry, Murisier Bernard

Vérificateurs des comptes pour la Piscine de Penthaz :

MM. Pellet Alain, Chapuis Didier, Lopes Miguel

Toutes ces Conseillères et Conseillers sont élus, sans avis contraire.

9. Propositions individuelles

- M. Bernard Murisier remercie la Municipalité au sujet des statuts SDIS. Actuellement une procédure de consultation pour le règlement ECA est en cours et la Commission « Statuts SDIS » a été invitée par la Municipalité à une séance afin de connaître leurs éventuelles remarques et propositions.

- M. Eric Joseph souhaiterait que la séance du Conseil communal ait plus souvent lieu à la Maison de Ville, comme au mois de juin dernier. En effet, les membres du Conseil disposent de plus de place pour prendre des notes !

- M. Jean-Claude Andrey a constaté que le chemin d'Azilly faisait maintenant partie des zones à 30 km/h et que le « STOP » situé au bas du dit chemin avait été remplacé par un « Céder le passage », ce dont il s'inquiète. En effet, un bâtiment masque la vue des conducteurs pour les véhicules arrivant de la droite. Pourquoi cette modification ?

M. Yvan Rochat, Municipal, précise que le « STOP » au chemin de la Forêt, à côté du cimetière a été maintenu mais pas celui au chemin d'Azilly. Des aménagements (modérateurs de trafic) aux entrées du village doivent encore être envisagés, notamment à la hauteur du chemin d'Azilly.

- M. Jean-Claude Andrey reprend la parole pour annoncer à la Municipalité que des mesures d'urgences doivent être prises pour la conduite d'eau de la rue de Gare.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, répond que la résolution de ce problème est devenue prioritaire.

- M. Jérôme Ischi s'est rendu plusieurs fois à la déchetterie et, à sa grande surprise, n'a trouvé aucune personne responsable présente sur les lieux pour l'aider ou le renseigner. Toujours à la déchetterie, il trouve fort désagréable, les citoyens qui se parquent plus de temps que nécessaire sur les places prévues à cet effet et ceux qui récupèrent des objets dont d'autres n'ont plus l'utilité.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, est étonnée de cette remarque mais elle prend note et fera le nécessaire.

- M. Fritz Waelti revient sur les places de jeux. N'est-il pas possible de changer de revêtement, en l'occurrence le gravier qui cache parfois des objets tranchants dangereux pour les enfants. Cela serait certainement aussi plus facile à l'entretien. D'autres part, les rondins de bois ont été vandalisés. La Municipalité prend note de ces remarques.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, aimerait revenir sur le préavis municipal n°4 concernant le financement de l'équipement communautaire qui a soulevé beaucoup de questions lors de la préparation des groupes. M. David Equey, juriste, reconnaît que ce préavis a été fait dans l'urgence au Canton. Il a déjà été adopté dans plusieurs communes mais que la Municipalité ne pourrait pas faire de règlement d'application.

M. Piéric Freiburghaus souligne qu'il est noté dans le rapport que les éléments constitutifs de la taxe doivent être précisés. Qu'en est-il ?

Mme la Syndique lui répond qu'ils étaient mentionnés dans l'exposé des motifs mais qu'ils n'ont pas été adoptés dans la loi. Mme Isabelle Hautier Charrotton lui fera suivre les documents.
M. Yves Jauner, Municipal, fait part de la répartition des différents dicastères au sein des membres de la Municipalité :

Trois points de plus ont été attribués. Il s'agit de :

- la promotion économique attribuée à Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique
- la mobilité attribuée à M. Yvan Rochat
- l'énergie et concept énergétique attribués à M. Pierre-André Ischi

M. Daniel Traini, Président, reprend la parole et donne encore quelques informations.

Date de la prochaine séance du Conseil communal, le lundi 5 décembre 2011.

Prochaines élections fédérales, le dimanche 23 octobre 2011. Un grand nombre de Conseillères et Conseillers seront invités à participer activement à cette journée et invite chacun et chacune à réserver cette date.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h56

Le Président


Daniel Traini



La secrétaire


Claudine Martin